

# **Compte rendu de la séance du 24 août 2020**

Secrétaire(s) de la séance: Claire TOUCHES

## **Ordre du jour:**

- election délégué SMEL
- élection délégué AGEDI
- Proposition de 24 noms pour la commission des impôts
- DM n° 1 subvention exceptionnelle au football club pour l'achat de tuyaux d'arrosage montant 180,00 €
- DM n° 2 Inscription d'un programme d'investissement "achat de reideaux pour l'école" pour un montant de 2 500 € TTC
- Questions et informations diverses

## **Délibérations du conseil:**

### **Délégués au FDEL ( 2020 057)**

**Objet** : désignation des délégués syndicaux : Fédération départementale d'énergies du Lot

M. Mme le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation du nouveau Comité.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018, à savoir un délégué par commune de moins de 1.000 habitants, deux pour 1.000 ou plus (Population totale).

Après examen, le Conseil Municipal décide de désigner :

Délégué(s) titulaire(s)

- LECORNE Frédéric - 3ème Adjoint

Délégué(s) suppléant(s) :

- BONIS Alain - 1er Adjoint

## Délégué AGEDI ( 2020 058)

### --- DELIBERATION N° 2020 -058 ---

**OBJET :** Désignation d'un délégué au sein du syndicat « *Agence de GEstion et Développement Informatique* » (A.GE.D.I).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué titulaire au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- DESIGNER Madame TOUCHES Claire , conseiller municipal, domiciliée à Nèdes 46700 TOUZAC, indiquer l'adresse mail et le numéro de téléphone, comme délégué titulaire de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément aux articles 7 et 10 des statuts.
- DEMANDE à Monsieur le Maire, d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

## DM n° 1 ( 2020 059)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-2500.00	
022	Dépenses imprévues	-180.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	180.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

  

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21312 - 39	Bâtiments scolaires	2500.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2500.00</b>	<b>2500.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOUZAC, les jour, mois et an que dessus.

**commission des impots proposition de noms ( 2020 061)**

**Proposition de noms pour la liste communale des impôts directs dite CCID.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de proposer 24 personnes dont 4 extérieures à la commune pour soumettre aux services fiscaux afin qu'ils nomment les représentants à la CCID.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des conditions à remplir pour les commissaires ainsi que celles liées à la constitution de la liste, l'Assemblée, après en avoir délibéré, décide de proposer les personnes suivantes

	NOMS	Noms
Extérieurs à la commune	M. PARMENTIER Jacques Vire sur Lot- R M. DAUDE Philippe Soturac - R	Mme MONTEIL Sylviane Soturac- A M. DELCOUSTAL Stéphane Lacapelle Cabanac- A
	M. FRAYSSI Hervé Touzac A EXP	M. DA LIO Jean-Pierre Touzac - R
	M. VERTUT Fernand Touzac - R	M. DELGADO Jean-Baptiste Touzac - R
	Mme HASLAY Chantal Touzac -R	Mme DELRIEU Francine Touzac - R
	M. SILVA Jean-Marie Touzac - A	M. BLOT Xavier Touzac- A
	Mme RIEUCROS Danielle Touzac- R	Mme BOURG Geneviève Touzac R
	M. KUULKERS Henri Touzac -R	Mme VAN DONK Ingrid Touzac -R
Membres du conseil Municipal	M. GONZALES José Touzac - R	M. BONIS Alain Touzac - R
	M. LECORNE Frédéric Touzac- R	Mme DELCOUSTAL Sylvianne Touzac -R
	Mme TOUCHES Claire Touzac - A	M. FABRE Emile Touzac - A
	Melle DA COSTA M.-Christine Touzac -R	M. FORT Didier Duravel -A

- R pour retraité
- A pour Actif

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,